

## MANUEL DE PRELEVEMENTS MEDILAB-GROUP

### 1- L'application Smartphone

#### INSTALLATION

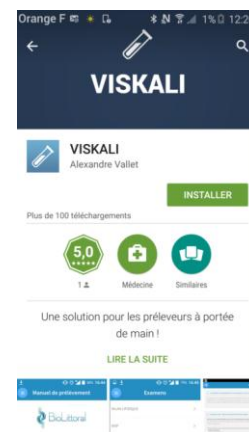
Depuis peu, le manuel de prélèvement MEDILAB-Group est disponible sous forme d'une application smartphone, disponible sur IOS et Android. Cette application mobile est téléchargeable via l'App Store (IOS) ou le Google Play Store (Android) sous le nom de « **VISKALI** ». Le but de cette application est de vous proposer une **consultation hors ligne** (sans connexion wifi, 3G, 4G) de votre catalogue des examens.

#### Installation via l'App Store ou le Google Play Store

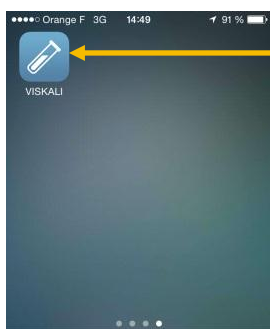
La procédure d'installation de l'application « viskali » est plutôt classique.

Pour installer l'application du manuel de prélèvement

- 1 Ouvrez l'App Store ou le Google Play Store et faites une recherche
- 2 Recherchez l'application « viskali »
- 3 Une fois l'application chargée, téléchargez-la



#### Premier lancement de l'application



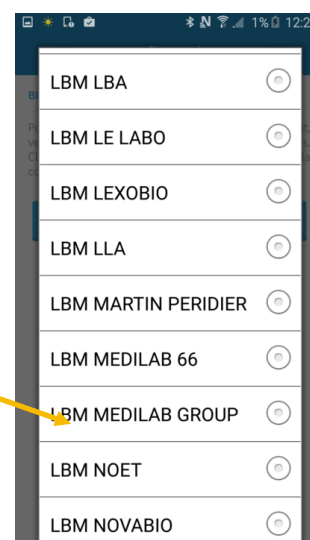
Une fois l'application téléchargée et installée cliquez sur l'icône ci-contre.

Lors du premier lancement de l'application un message de bienvenue vous demande de sélectionner le nom de votre structure.

Pour cela, cliquez sur le bouton bleu et sélectionnez « LBM MEDILAB GROUP »

Ensuite, cliquez sur le bouton Valider

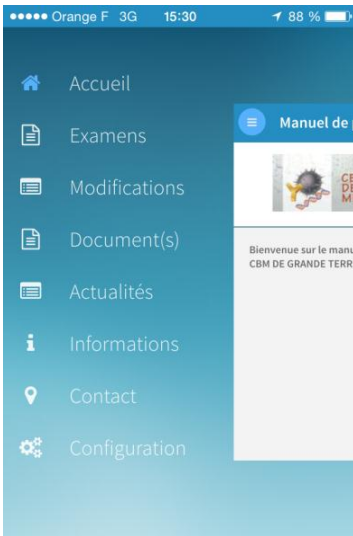
**Important :** Pour cette étape, une connexion internet est **obligatoire** (Wifi, 3G, 4G).



Votre application mobile est maintenant configurée. **Vous pouvez l'utiliser en mode hors ligne**, c'est-à-dire sans connexion internet

## Guide d'utilisation

### Menu



Le menu est constitué de 8 onglets :

- **Accueil**
- **Examens** : Vous permettant de faire une recherche par lettre et/ou spécialité.
- **Modifications** : Afin de consulter les dernières modifications apportées à votre catalogue.
- **Document(s)** : Permettant l'accès à l'ensemble de vos documents sans connexion internet.
- **Actualités** : les dernières actualités publiées dans le logiciel.
- **Informations** : Les informations configurées par le laboratoire
- **Contact** : La page de contact configurée par le laboratoire
- **Configuration** : Permettant de forcer la mise à jour du catalogue des examens ou de consulter le manuel de prélèvements d'une autre structure.

### Gestion des mises à jour

Lors du lancement de l'application « viskali », un pop-up vous demandera si vous souhaitez mettre à jour le manuel de prélèvements. Une connexion 3G minimum est conseillée afin que la mise à jour puisse être effectuée sans aucun problème. Si vous ne possédez pas d'une connexion suffisante vous pouvez via le menu / onglet « Configuration » réaliser une mise à jour manuelle. Pour cela cliquez sur le bouton « Mise à jour manuelle »

## **2- Mise à jour des données du manuel**

### PRELEVEMENTS POUR LES DOSAGES DE MEDICAMENTS

Pour tous dosages de médicaments, prévoir un tube sec sans gel (rouge), disponible sur demande. De plus, nous vous rappelons, qu'il est essentiel pour l'interprétation des résultats d'analyse, de nous transmettre le traitement du patient, la posologie, les heures de prélèvement ainsi que l'heure de la dernière prise.

### AMYLASE

Pour le diagnostic biologique de la pancréatite aiguë, la HAS (Haute Autorité de Santé) préconise de ne plus doser l'amylasémie, seule la lipasémie doit être dosée. Le laboratoire réalise le changement automatiquement en cas de demande d'amylase dans ce contexte.

### HELICOBACTER PYLORI - SÉROLOGIE IGG – SÉRUM

Analyse réalisée au laboratoire depuis le 22 juin 2016. Ce paramètre est à prélever sur tube sec SST gel (jaune) et à transmettre au laboratoire dans les 12 heures à température ambiante (entre 15-25°C)  
Intérêt clinique de cette analyse : Helicobacter pylori est une bactérie à Gram négatif et à structure hélicoïdale, qui siège dans l'estomac humain. Elle est responsable de gastrites chroniques ou d'inflammations de la paroi gastrique, d'ulcères du duodénum et de l'estomac, et elle est associée à un risque majoré de cancer gastrique.

### **TCA SOUS HEPARINE**

- En cas de traitement par **calciparine sous-cutanée**, la prise de sang pour le dosage du TCA doit être faite à mi-distance entre deux injections.
- En cas de traitement par héparine par intraveineuse, le 1er prélèvement doit être effectué après 6h de traitement.

## 3- Nouvelle version du manuel de prélèvements papier

Une nouvelle version du manuel de prélèvements est en cours d'édition et devrait vous être adressée très rapidement. A l'intérieur, sera glissé un guide simplifié récapitulant les tubes sur lesquels sont prélevées les analyses les plus courantes, le nombre de tubes nécessaires en fonction des analyses demandées, les principales analyses à jeûn... etc

Nous vous demanderons d'attester la réception du manuel par signature d'un document de traçabilité. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (e.triphose@medilab-group.eu)

## RAPPELS

---

**Les prélèvements « Urgents »** doivent être transmis au laboratoire dans **une poche jaune**, afin d'être identifiés comme tels et transmis rapidement dans nos services.

**Les prescriptions médicales**, même renouvelables, doivent accompagner chaque prélèvement. Elles permettent une meilleure prise en charge à la réception des échantillons et constituent le « contrat » entre le patient, le laboratoire et le prescripteur (Obligation normative)

**Identification des échantillons :** Les mentions obligatoires sur les échantillons (urines, sang....) sont

- Nom
- Nom de naissance (si possible)
- Prénom
- Date de naissance

Merci de contrôler la bonne identification des échantillons prélevés par le patient lui-même (urines, selles...) et de le remplir et/ou compléter si nécessaire.

**Fiche de suivi médical :** Pensez à nous communiquer les renseignements administratifs de vos patients pour permettre leur prise en charge.

Il est possible également de nous transmettre une réimpression de votre ticket de TLA (lecteurs portatifs de cartes Sésam-Vitale permettant la création et la signature de feuilles de soins électroniques) sur lequel figure toutes les informations de caisses des patients.

**Convention préleveur/labo** Nous vous rappelons qu'une convention entre le laboratoire et les préleveurs (IDE, Etablissement de soins...) est obligatoire aux termes de la « loi sur la biologie médicale (2013) ». Si vous ne disposez pas de ce document, vous pouvez le demander auprès du service Qualité du laboratoire au 05.49.35.89.42 ou Emily Babin au 06.48.55.88.84.

Merci de votre compréhension.

---